

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

Conseil municipal du 5 février 2026



2026

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026	4
II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL	5
A. Les recettes de fonctionnement.....	6
a. Atténuations de charges (chap 013).....	7
b. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70).....	7
c. Impôts et taxes (chap 73).....	7
d. Dotations et compensations (chap 74)	9
e. Autres produits de gestion courante (chap 75).....	10
f. Produits financiers (chap 76).....	10
g. Les opérations d'ordre (chap 042)	10
B. Les dépenses de fonctionnement.....	11
a. Les charges de personnel (chap 012)	12
b. Les charges à caractère général (chap 011)	12
c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)	14
d. Les charges exceptionnelles et provisions (chap 67 et 68)	15
e. Les opérations d'ordre (chap 023 et 042)	15
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DETAIL	17
A. Les recettes d'investissement	17
a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)	17
b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)	18
c. Le produit des cessions (chap 024)	19
d. Les opérations pour compte de tiers (chap 45)	19
e. L'emprunt et dettes assimilées (chap 16)	19
f. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 021, 040, 041 et 001)	20
B. Les dépenses d'investissement.....	21
a. La poursuite des grands projets	21
b. Les dépenses récurrentes d'investissement	22
c. Des dépenses pour résorber la dette patrimoniale	23
d. Les autres projets d'investissement pour 2026	24

PREAMBULE

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif (BP) est l'acte juridique qui prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Son vote doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum suivant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, qui a eu lieu lors de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025.

Le budget de la commune se divise en plusieurs parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

Le budget est en équilibre réel lorsque :

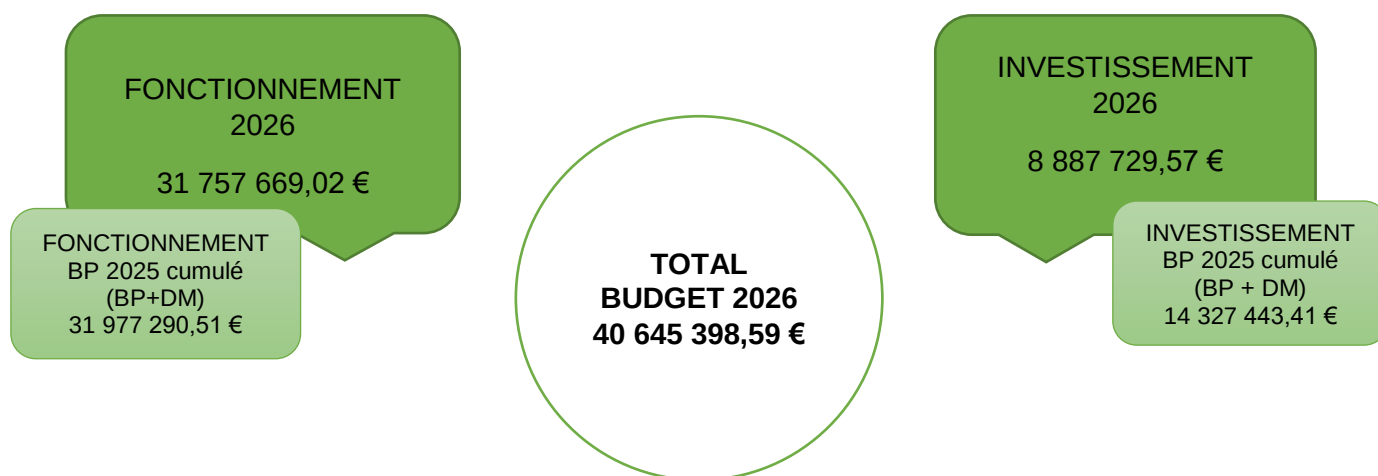
1. Les recettes et les dépenses, évaluées de manière sincère, sont équilibrées toutes sections confondues,
2. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre.

Comme précisé dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte particulier lié au renouvellement municipal prévu en mars 2026. Il s'agit d'un budget de continuité administrative garantissant le bon fonctionnement des services publics et la poursuite des opérations engagées, sans préjuger des orientations de la prochaine équipe municipale. Cette année, son adoption est déconnectée de l'approbation du compte administratif 2025, qui interviendra au mois de juin 2026. Un budget supplémentaire sera présenté afin d'intégrer l'affectation du résultat de l'année 2025 et de permettre à la prochaine équipe municipale de prévoir ses projets d'investissements.

Avec ce budget, la municipalité poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant ainsi de préserver une capacité d'autofinancement indispensable au financement des investissements sans recourir à l'emprunt. Les dépenses d'investissement seront orientées vers la poursuite et la finalisation des grands projets, l'entretien et la rénovation de son patrimoine. Au niveau des recettes tant de fonctionnement que d'investissement, il est prévu de les maintenir à un niveau élevé et de poursuivre la recherche de nouveaux financements pour ne pas peser sur les Givordines et les Givordins.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 se répartit comme suit :



De manière globale, le budget 2026 est en diminution par rapport à 2025 en raison d'une baisse de la section de fonctionnement et d'une diminution importante des dépenses d'investissement, situation normale en fin de mandat au regard de l'achèvement des grands projets, mais également du fait de l'absence de l'affectation du résultat de l'année 2025 qui sera voté ultérieurement.

Le budget primitif 2026 répond aux orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 11 décembre 2025. Il se caractérise par :

- Des dépenses de fonctionnement contenues afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune pour poursuivre les investissements de demain et résorber la dette patrimoniale ;
- La maîtrise de la masse salariale malgré l'impact de l'ouverture de la nouvelle crèche « La ruche enchantée », de l'augmentation de la cotisation patronale de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) et de l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- Le maintien des taux de fiscalité inchangés depuis le début du mandat et la stabilisation des tarifs ;
- La poursuite et la livraison des grands projets en concentrant les autres investissements aux opérations de maintenance lourde et aux gros entretiens sur les bâtiments problématiques.

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, par exemple les amortissements ou les provisions.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2026

FONCTIONNEMENT	DEPENSES PREVISIONNELLES		FONCTIONNEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Dépenses réelles	28 755 648,45 €		Recettes réelles	31 643 074,02 €
	Dépenses d'ordre	3 002 020,57 €		Recettes d'ordre	114 595,00 €
	TOTAL	31 757 669,02 €		TOTAL	31 757 669,02 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES PREVISIONNELLES		INVESTISSEMENT	RECETTES PREVISIONNELLES	
	Dépenses réelles	5 973 134,57 €		Recettes réelles	3 085 709,00 €
	Dépenses d'ordre	2 914 595,00 €		Recettes d'ordre	5 802 020,57 €
	TOTAL	8 887 729,57 €		TOTAL	8 887 729,57 €

TOTAL DU BUDGET 40 645 398,59 €

TOTAL DU BUDGET 40 645 398,59 €

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant, pour maintenir un haut niveau de services publics, répondre aux besoins quotidiens des Givordines et des Givordins et développer de nouveaux projets.

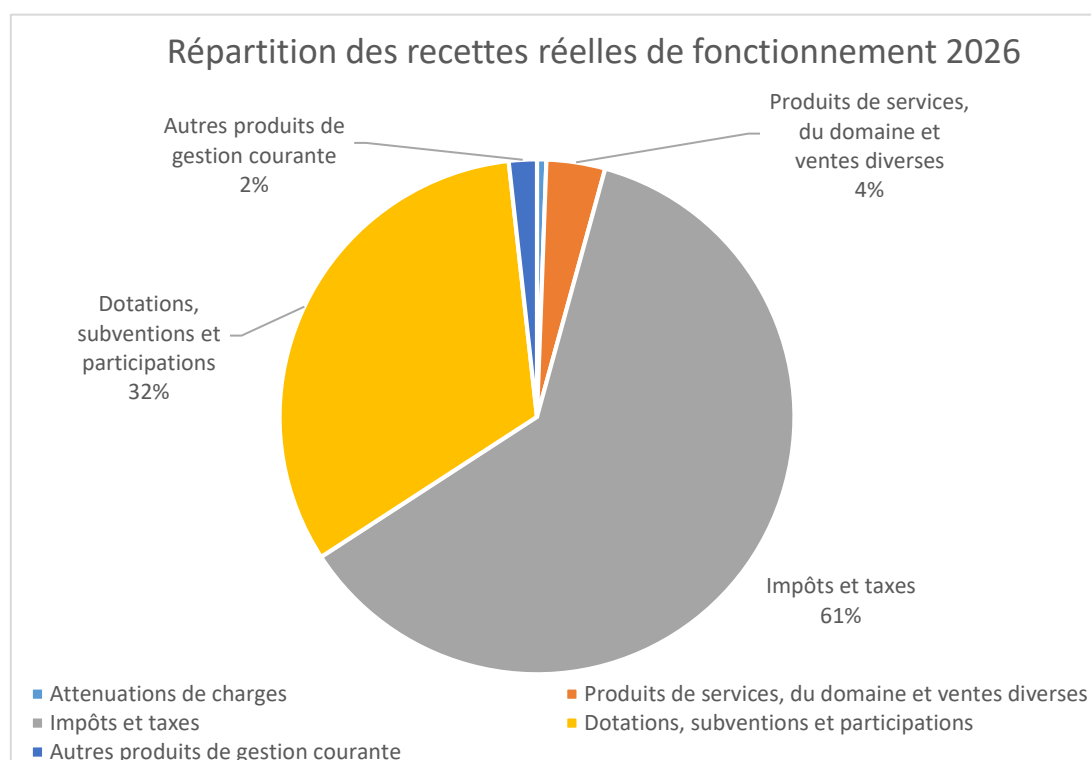
A. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous synthétise les recettes prévisionnelles des différents chapitres de la section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE		BP 2025 cumulé (BP+DM)	BP 2026
013	Attenuations de charges	140 000,00 €	185 000,00 €
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 129 129,00 €	1 178 590,75 €
73 et 731	Impôts et taxes	19 239 770,00 €	19 470 075,00 €
74	Dotations, subventions et participations	9 767 092,00 €	10 229 116,80 €
75	Autres produits de gestion courante	1 557 240,35 €	555 291,47 €
Total des recettes de gestion courante		31 833 231,35 €	31 618 074,02 €
76	Produits financiers	6 500,00 €	25 000,00 €
77	Produits exceptionnels	6 044,00 €	- €
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	
Total des recettes réelles de fonctionnement		31 845 775,35 €	31 643 074,02 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €	114 595,00 €
Total des recettes d'ordre		130 000,00 €	114 595,00 €
Total des recettes de fonctionnement		31 975 775,35 €	31 757 669,02 €
R002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	1 515,16 €	
TOTAL CUMULE		31 977 290,51 €	31 757 669,02 €

En opérations réelles, les recettes de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 31,643M€. En opérations d'ordre, le montant est de 114k€.

Ces recettes se répartissent de la manière suivante :



a. Atténuations de charges (chap 013)

Le chapitre 013 atténuations de charges intègre les rabais, remises, ristournes effectués par les fournisseurs ainsi que les remboursements sur rémunération ou charges de sécurité sociale à la suite d'arrêts maladie. Ces montants sont difficilement prévisibles.

Pour 2026, il est prévu une recette de 185 000€ qui intègre une recette de 105 000€ correspondant à la récupération de la part salariale des titres restaurant. Cette recette représente moins de 1% des recettes réelles de fonctionnement.

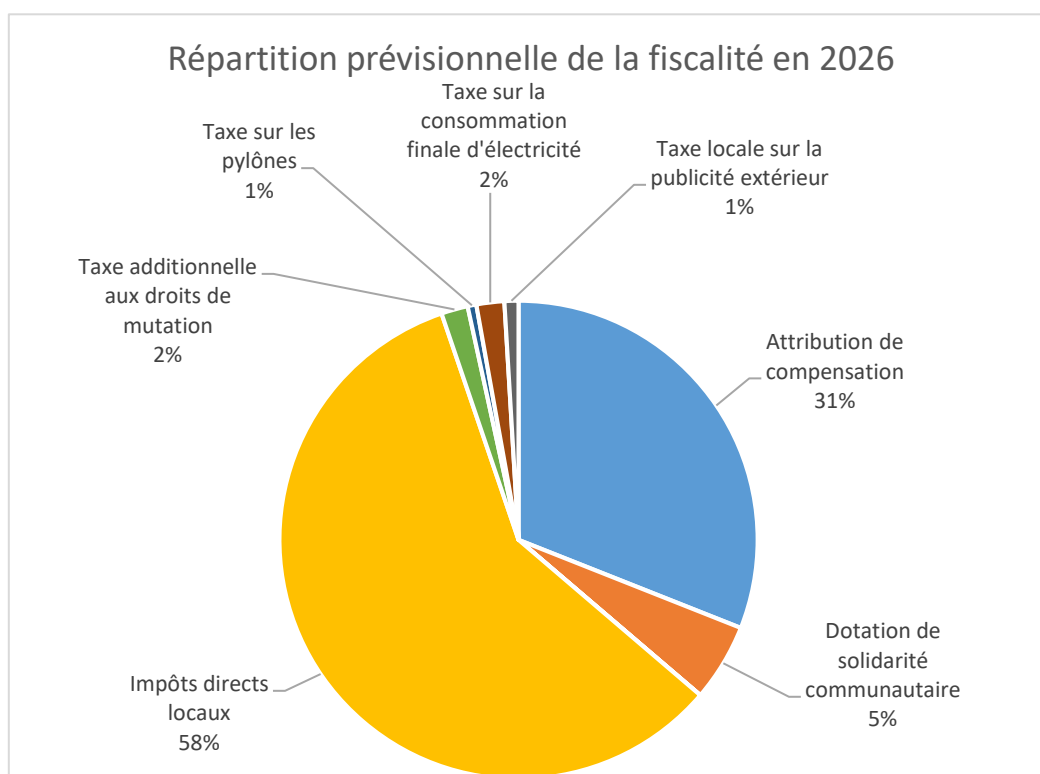
b. Produits des services, du domaine et ventes diverses (chap 70)

Les produits des services sont composés essentiellement de la participation demandée aux usagers sur les services tels que cantine, crèche, accueil périscolaire et centre de loisirs, cours au conservatoire, accès et cours à la piscine, etc. Les droits d'entrée correspondent à la participation du citoyen au fonctionnement d'activités facultatives proposées par la commune. Ils permettent d'en alléger la charge financière pour la collectivité et participent ainsi à leur développement. Cette participation des usagers est faible au regard du coût des services proposés par la commune et elle est difficilement prévisible au regard de la fréquentation des usagers, qui est aléatoire.

Pour 2026, aucune augmentation des tarifs n'est prévue et la recette a été estimée avec prudence. Au regard de l'ouverture de la nouvelle crèche « La ruche enchantée », la recette est en légère augmentation par rapport au budget primitif 2025. Le montant estimé de la recette pour 2026 est de 1,178M€ et représente 4% des recettes réelles de fonctionnement.

c. Impôts et taxes (chap 73)

Ce chapitre, qui comprend le produit de la fiscalité directe et de la fiscalité indirecte ou reversée, est estimé pour 2026 à 19,470M€ en hausse de 1,2% par rapport au budget primitif 2025. Il se répartit comme suit :



1. La fiscalité directe

Comme précisé dans le rapport d'orientation budgétaire, la commune fait le choix, comme depuis le début du mandat, de maintenir à l'identique les taux de fiscalité communale.

Pour mémoire, les recettes fiscales des communes reposent sur le produit des impôts directs, à savoir :

- La taxe foncière sur les propriétés bâties
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

La recette fiscale communale est le produit d'un taux fixé par la commune, et d'une base ou « assiette » déterminée par l'Etat. La commune n'a une action de décision que sur les taux communaux des impôts fonciers. La base est quant à elle revalorisée tous les ans au niveau national, de manière égale pour toutes les communes, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) constatée de novembre à novembre.

Cet indice, qui n'était pas connu au moment de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire et qui a été estimé à 1%, a été publié le 12 décembre 2025. Après de fortes hausses ces dernières années, la progression repasse sous le seuil des 1% pour la première fois depuis 2020. Il est de 0,8% pour 2026 contre 1,7% en 2025 et ne concerne que la taxe d'habitation et une partie de la taxe foncière.

A périmètre constant, ce produit est estimé pour 2026 à 11,409M€.

2. Les produits de la fiscalité indirecte

La commune perçoit différentes taxes :

- La taxe sur les pylônes,
- La taxe sur la consommation finale d'électricité (versée par le SIGERLy),
- La taxe locale sur la publicité extérieure (enseignes) et les droits de mutation (droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière dus lors d'un changement de propriétaire),
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources),

Pour l'année 2026, les produits de fiscalité indirecte devraient être en légère diminution par rapport au budget primitif 2025 avec une recette de 1,014 M€.

Il est prévu une diminution concernant la taxe sur les pylônes au regard de leur suppression progressive ces dernières années (- 17 pylônes depuis 2020). Pour 2026, il a été envisagé la suppression de 3 pylônes supplémentaires et il a été pris en compte une estimation de la revalorisation des montants de l'imposition forfaitaire des pylônes pour 2026. La recette attendue est de 114 330€.

Il est prévu une stabilisation de la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE), soit 366 000€.

Concernant les recettes issues des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), au regard de l'absence de reprises des transactions immobilières sur le territoire, il est prévu avec prudence une recette de 350k€ pour l'année 2026.

La recette issue de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) sera stabilisée à 184k€. Le produit de cette taxe est estimé prudemment avec une marge de 10% dans l'hypothèse d'éventuels changements d'enseigne.

A la suite de la suppression de la taxe professionnelle, le montant du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est de 781 €.

3. Les reversements de fiscalité opérés par la Métropole

Les reversements de fiscalité opérés par la Métropole comprennent deux dotations :

- L'Attribution de Compensation (AC) ;
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

L'attribution de compensation (AC) résulte du montant de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la commune et qui est désormais collectée par la Métropole. Pour l'année 2026, le montant de l'AC reste identique à celui de 2025, à savoir 6 025 934€.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire. La refonte des critères fondant le calcul de la DSC par la Métropole de Lyon a permis depuis 2022 un doublement de cette dotation par rapport aux années précédentes. Si le montant de la recette n'est à ce jour pas délibéré par la Métropole de Lyon, le montant attendu pour 2026 est inchangé par rapport à 2025 à hauteur de 1,2M€.

d. Dotations et compensations (chap 74)

Le chapitre 74 est constitué principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) composée de la Dotation Forfaitaire (DF) et de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU), des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du financement de certaines activités destinées à la petite enfance et à la jeunesse, de différentes subventions et participations de l'Etat et de la compensation par l'Etat des exonérations de taxes foncières.

D'un point de vue global, les recettes sont estimées pour 2026 à 10,229M€, en hausse de 5% par rapport au budget primitif 2025.

A la date de rédaction du présent rapport, la loi de finances 2026 n'est pas définitivement adoptée. Il est prévu de diminuer le montant de la DF et d'augmenter celui de la DSU en se basant sur le projet de loi initial.

Pour 2026, il est ainsi proposé de fixer le montant de :

- La dotation forfaitaire à 2,434M€ ;
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale à 4,745M€.

Les autres recettes du chapitre estimées à 3,050M€, sont issues principalement de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du financement de certaines activités destinées à la petite enfance et à la jeunesse pour un montant de 1,4M€, de la compensation des exonérations de taxe pour un montant de 713k€, de l'Etat (DRAC, Education nationale, Dotations diverses, EAC, ANRU etc.) pour un montant de 379k€ et de la Métropole de Lyon pour un montant de 334k€.

Le montant de la dotation de la CAF est estimé en hausse par rapport au budget primitif 2025 car l'accueil de loisirs périscolaire est désormais déclaré auprès des services de l'Etat et la commune a ouvert sa nouvelle crèche.

Pour l'année 2026, il n'est pas prévu de percevoir le FCTVA au niveau de la section de fonctionnement conformément aux dispositions contenues dans le projet de Loi de finances 2026. En 2025, cette recette représentait 42k€.

e. Autres produits de gestion courante (chap 75)

Le chapitre regroupe principalement les revenus des immeubles et les remboursements des sinistres par les assurances. En 2025, son montant était exceptionnellement en forte hausse du fait de la recette issue de l'indemnisation des assurances dans le cadre des inondations du 17 octobre 2024, qui représentait 970k€.

Pour 2026, le produit attendu au titre du chapitre 75 est de 555k€, soit 64% de moins par rapport au budget primitif 2025 au regard du caractère exceptionnel de la recette 2025.

f. Produits financiers (chap 76)

Le chapitre 76 enregistre les produits liés à la gestion financière.

Il est prévu en 2026 de percevoir les dividendes de la CNR dont la commune est actionnaire pour un montant de 25 000€.

g. Les opérations d'ordre (chap 042)

En recette, ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une recette en fonctionnement et une dépense d'investissement. Il s'agit notamment des reprises sur dotations aux amortissements. Il est prévu d'inscrire une recette de 114k€.

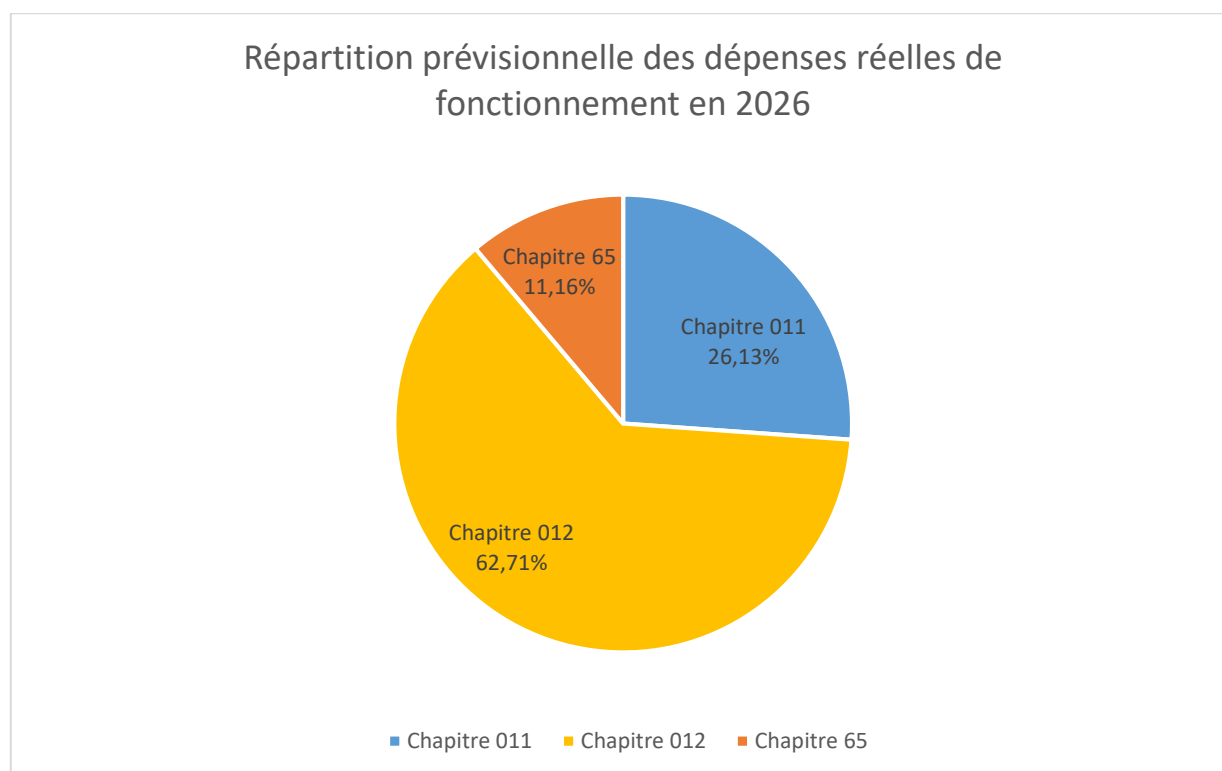
B. Les dépenses de fonctionnement

Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses prévisionnelles des différents chapitres de la section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES		BP 2025 cumulé (BP+DM)	BP 2026
011	Charges à caractère général	8 037 000,69 €	7 502 949,82 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	17 655 275,16 €	18 008 352,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 052 408,22 €	3 204 346,63 €
Total des dépenses de gestion courante		28 744 684,07 €	28 715 648,45 €
66	Charges financières	- €	
67	Charges exceptionnelles	109 926,00 €	40 000,00 €
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		28 859 610,07 €	28 755 648,45 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00 €	1 620 650,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 417 680,44 €	1 381 370,57 €
Total des dépenses d'ordre		3 117 680,44 €	3 002 020,57 €
Total des dépenses de fonctionnement		31 977 290,51 €	31 757 669,02 €

En opérations réelles, les dépenses de fonctionnement proposées au vote s'élèvent à 28,755M€. En opérations d'ordre, le montant est de 3,002M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des postes de dépenses suivants :

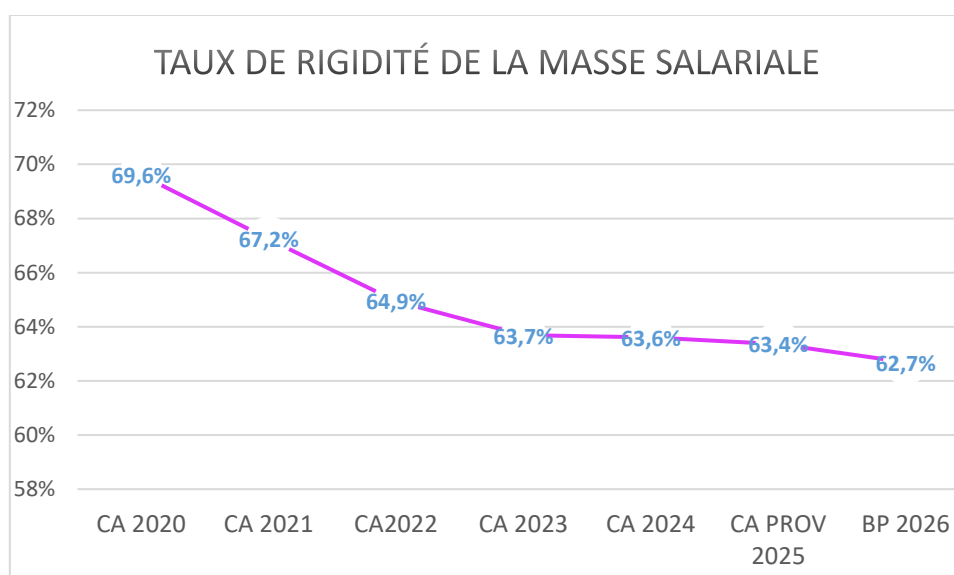


a. Les charges de personnel (chap 012)

Avec un montant de 18,008M€, les charges de personnel représentent 62,7% des dépenses réelles de fonctionnement. La dépense est en hausse de 2% mais reste contenue par rapport au budget primitif 2025 du fait de :

- L'ouverture de l'EAJE « La Ruche Enchantée » qui a un impact significatif sur le budget à hauteur de 683 800 € en plus sur l'année 2026,
- La nouvelle majoration de la hausse de la cotisation patronale de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) de 3 points au 1^{er} janvier 2026 (soit un passage de 34.65% à 37.65%), représentant un surcoût de 172 000 €,
- La revalorisation de la rémunération des agents intervenant auprès d'enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant, à hauteur de 100 € nets par mois à compter du 1^{er} juillet 2025. Cette revalorisation représente un surcoût pour 2026 de 60 000 €,
- L'augmentation de la participation de la commune à la santé (mutuelles labellisées) à 17 € au 1^{er} janvier 2026 et pour la prévoyance avec une hausse de la participation de 7 € à 15 €. Le coût de ces mesures représente une hausse de 13 000 € sur le budget du personnel,
- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) correspondant à l'évolution « naturelle » de la masse salariale à effectif constant (avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne...) pour un montant estimé de 100 000€.

Dans la continuité du début de mandat, l'enjeu de l'année 2026 est de poursuivre la maîtrise de la masse salariale et ce malgré les contraintes imposées par le gouvernement. En témoigne le taux de rigidité qui est en baisse depuis 2020. Ce taux est le rapport entre les dépenses de personnel et les dépenses réelles de fonctionnement. On parle de coefficient de rigidité car les dépenses de personnel sont des dépenses incompressibles à court terme.



b. Les charges à caractère général (chap 011)

Ce chapitre budgétaire est principalement composé des dépenses d'eau, électricité, gaz, chauffage urbain, fournitures, carburant, repas de cantine, prestations et missions des entreprises de travaux, entretien et maintenance. Ces dépenses sont particulièrement soumises à l'inflation.

Le rapport d'orientation budgétaire précisait que l'objectif pour l'année 2026 était de poursuivre les efforts initiés depuis le début du mandat et de maintenir les dépenses 2026 au même niveau que ce

qui a été voté en 2025 (DM incluse) ceci afin de préserver la capacité d'autofinancement de la commune.

Pour 2026, il est proposé de voter le chapitre relatif aux charges à caractère général en diminution de 6,6% représentant une économie de 534k€.

Les efforts entrepris ces dernières années afin de contenir ce poste de dépenses malgré l'inflation persistante ces dernières années portent leurs fruits.

Les dépenses liées à l'énergie et plus spécifiquement au gaz et l'électricité sont en baisse. Cette diminution s'explique d'une part par les mesures entreprises ces dernières années en terme de sobriété énergétique (travaux d'isolation des bâtiments, pose de panneaux photovoltaïques, déploiement de la Gestion Technique Centralisée sur les équipements pour améliorer le pilotage des chaufferies, la pose de calorifuges sur les réseaux et de nouvelles têtes thermostatiques sur les radiateurs, des consignes de température abaissées, fermeture de certains bâtiments le vendredi en période hivernale et déploiement du télétravail afin de gagner une journée de chauffe etc).

En témoigne la baisse des consommations d'électricité qui tend à diminuer. Initiée en 2023, elle continue en 2024 et devrait se poursuivre en 2025 bien que toutes les factures ne soient pas encore parvenues. La tendance devrait se lisser courant 2026. De la même manière, les consommations de gaz sont en baisse même si la période de chauffe 2024-2025 est faussée par les inondations subies en octobre 2024 particulièrement sur les équipements et installations du stade de la Libération et au Moulin Madiba, qui ont dû être chauffés pour assainir les lieux.

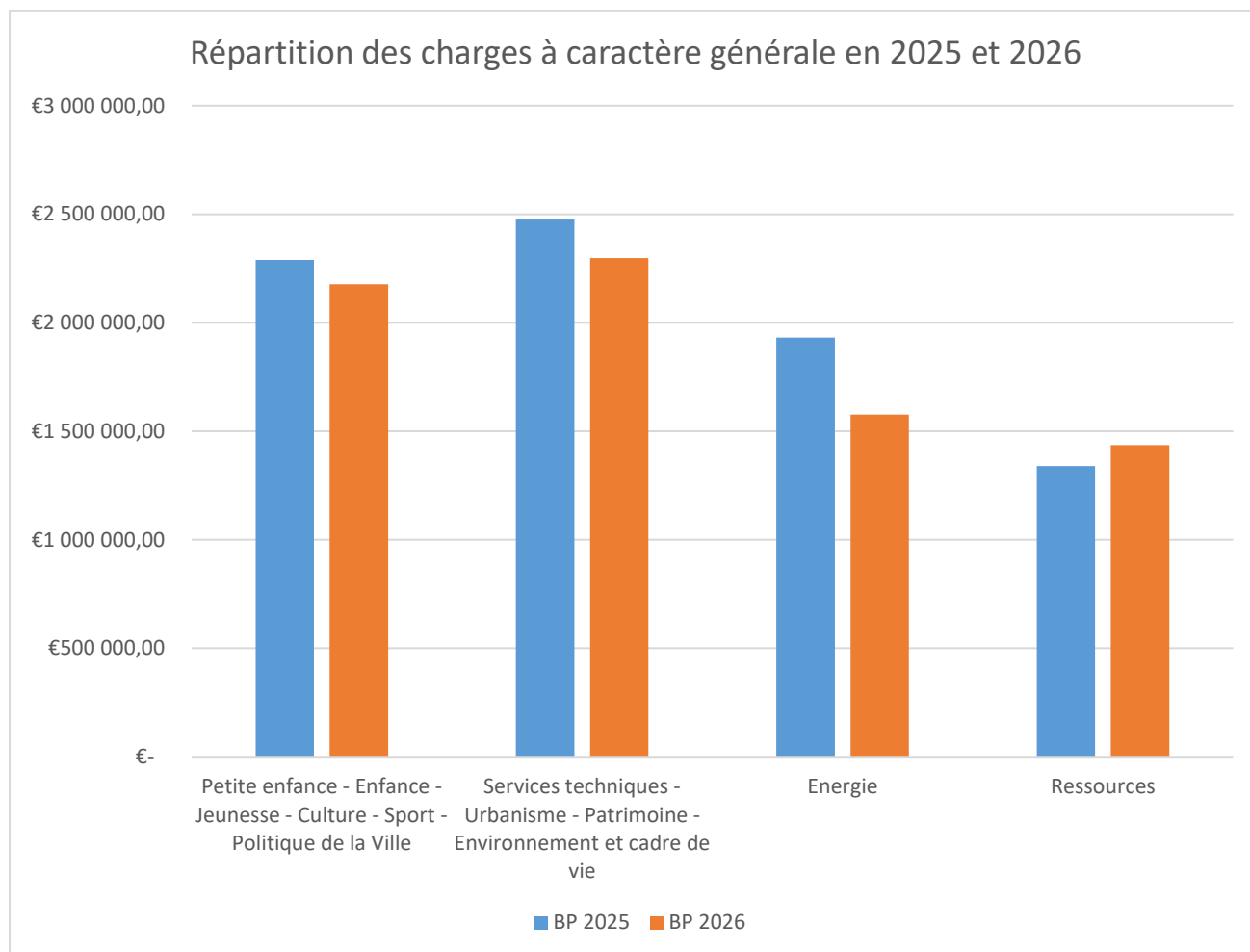
D'autre part, le raccordement des bâtiments communaux au chauffage urbain et notamment les bâtiments de l'Hôtel de Ville, des écoles Edouard Herriot et Jean Jaurès, de la police municipale et de la MDRF sur la 2^{ème} partie de 2025 permet de réduire la dépense également en 2026. Il est prévu que le conservatoire passe également en réseau de chaleur courant 2026. Le raccordement au réseau de chaleur permet de générer des économies d'énergie et de baisser l'impact carbone des bâtiments.

La dépense liée aux consommations d'eau est estimée à la baisse en 2026. Les travaux de réparation réalisés à l'espace nautique ont permis de réduire fortement les fuites constatées et donc les consommations afférentes.

La baisse globale des fluides est estimée à 185k€ entre le budget 2025 et le budget 2026.

A l'inverse, certaines dépenses sont incompressibles et sont en augmentation. Le marché des assurances qui a récemment été renouvelé pour une application au 1^{er} janvier 2026 subi une hausse de presque 128k€. Au regard de sa mauvaise sinistralité notamment du fait de l'épisode des inondations de 2024, la commune a eu de grandes difficultés pour être assurée au niveau de la flotte automobile et plus particulièrement de l'assurance de dommages aux biens. Cette situation n'est malheureusement pas spécifique à Givors et concerne de très nombreuses collectivités territoriales qui peinent à se faire assurer. Une réflexion doit être menée en 2026 pour étudier la possibilité que la commune soit son propre assureur (auto-assurance).

Les dépenses relatives à l'entretien, aux réparations des bâtiments et de maintenance sont également estimées en augmentation de presque 100k€. Le coût du nettoyage des locaux est également à la hausse en 2026 (+25k€) du fait de l'ajout de nouveaux locaux (aile de l'étage du bâtiment La Ruche Enchantée connectée avec le pôle de santé et accueillant des activités dans ce domaine, de la réouverture de la mairie annexe des Vernes en cours d'année 2026, et de la livraison de l'Espace Associatif de Bans - Maison du Vélo également en cours d'année 2026).



Au regard des éléments évoqués, on constate entre les budgets 2025 (BP+DM) et 2026, la traduction de ces tendances avec une diminution du coût de l'énergie et une augmentation des dépenses des services ressources.

En outre, la hausse des dépenses de certains secteurs a été compensée par une rationalisation des ressources au sein de chacune des directions ou/et par la fin de certaines actions. Par exemple, le marché de la téléphonie a été rationalisé avec des tarifs plus avantageux (tarif du forfait de 2.5€ HT au lieu de 8,40€HT), le coût des repas de la restauration collective a été estimé au plus juste à la suite du renouvellement du marché, les études relatives au NPNRU sont achevées, les navettes pour la RAMA ont été supprimées au regard du rapport entre le coût de l'action et le faible impact sur les administrés, la rationalisation du coût de l'entretien du parc d'ascenseur via un marché global, plus de mutualisation de matériel entre les services etc.

c. Les autres charges de gestion courante (chap 65)

Ce chapitre estimé à 3,204M€ comprend principalement les subventions versées par la commune, les indemnités des élus, la contribution de la commune aux écoles privées. Pour le reste, il s'agit des dépenses liées aux aides des ménages, les cotisations retraites et de sécurité sociale et l'informatique en nuage. Ce chapitre est en légère augmentation par rapport au budget primitif 2025 de 5%, soit 151k€.

La dépense liée aux subventions versées par la commune aux associations est proposée en 2026 à 1,242M€. Elle comprend notamment les subventions aux associations, le théâtre, les subventions

versées dans le cadre du contrat de ville, le dispositif coup de pouce (ancien ticket jeune – Dispositif facilitant l'inscription des 11/18 ans dans les associations sportives et de loisirs), les subventions dans le cadre du projet quartier fertile (animation et accompagnement collectif des habitants pour la ferme urbaine), le programme de rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages et le Fond de Participation des Habitants (FPH).

Plus spécifiquement, les dispositifs suivants à destination de la jeunesse et des familles sont également maintenus et consolidés :

- Le pack jeunesse (formations BAFA et BNSSA, aide permis de conduire, aux transports, prime au bac, bourses aux voyages scolaires à l'étranger...)
- Le FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) cofinancé par la Métropole et la commune et porté par la mission locale afin d'aider les jeunes sur des situations de rupture
- Le dispositif VVV (Ville Vie Vacances pour favoriser le départ en vacances des adolescents givordins : mini-camps, sortie à la journée...)
- Le dispositif coup de pouce (ancien ticket jeune – Dispositif facilitant l'inscription des 11/18 ans dans les associations sportives et de loisirs)

En 2026, l'enveloppe est maintenue au même niveau que 2025, soit 100k€.

La subvention d'équilibre versée au CCAS est augmentée à 1,312M€. Cette hausse résulte uniquement du fait de l'absence de prise en compte de l'excédent 2025 qui aura lieu lors de l'adoption du compte administratif du CCAS. Lors de l'adoption du budget supplémentaire de la commune, la subvention sera réévaluée. De manière globale, l'action du CCAS est consolidée et la commune verse une subvention pour lui permettre d'exercer pleinement ses compétences sociales et en matière de santé sur le territoire au bénéfice des Givordines et des Givordins.

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, les dispositifs mis en place à destination des ménages concernant les aides à l'acquisition de vélos, les récupérateurs d'eau de pluie, les dons de pièges à frelons, les dons d'arbres, les dispositifs concernant l'acquisition de systèmes d'alarme et dispositifs anti-intrusion et de batardeaux sont reconduits en 2026. L'enveloppe globale prévue pour ces dispositifs s'élève à 6 500€.

d. Les charges exceptionnelles et provisions (chap 67 et 68)

Le chapitre 67 concerne les charges exceptionnelles et notamment les titres annulés sur exercices antérieurs. Il est prévu une dépense de 40k€ en 2026, en diminution par rapport au budget primitif 2025 qui avait intégré des remboursements à faire suite à des erreurs de refacturation des mises à disposition des équipements sportifs aux collèges.

Il n'est pas prévu d'abonder le chapitre 68 relatif aux dotations aux provisions. Le provisionnement est une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque. La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et elle doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité.

e. Les opérations d'ordre (chap 023 et 042)

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est prévu au chapitre 023. Il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qui constitue l'autofinancement et permet d'alimenter la section d'investissement. En 2026, il s'élève à 1,381M€.

Le chapitre 042 concerne l'amortissement qui se traduit par une dépense en fonctionnement et une recette en investissement. Il permet de financer la section d'investissement et donc de prévoir le remplacement du matériel amorti. Les crédits d'amortissement sont prévus à hauteur de 1,62M€.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EN DETAIL

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

A. Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous synthétise les recettes prévisionnelles des différents chapitres de la section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE		BP 2025 cumulé (BP+DM)	BP 2026
13	Subventions d'investissement reçues	3 720 283,00 €	1 951 709,00 €
204	Subventions d'équipement versées	- €	- €
Total des recettes d'équipement		3 720 283,00 €	1 951 709,00 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	903 434,00 €	1 125 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	4 121 278,22 €	- €
16	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00 €	4 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
024	Produits de cessions	141 343,00 €	- €
Total des recettes financières		5 170 055,22 €	1 129 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	5 000,00 €	5 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		8 895 338,22 €	3 085 709,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 000,00 €	1 620 650,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	2 800 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 417 680,44 €	1 381 370,57 €
Total des recettes d'ordre		4 117 680,44 €	5 802 020,57 €
Total des recettes d'investissement		13 013 018,66 €	8 887 729,57 €
001	Résultat reporté d'investissement N-1	817 813,69 €	- €
Restes à réaliser en recettes		496 611,06 €	- €
TOTAL CUMULE		14 327 443,41 €	8 887 729,57 €

En opérations réelles, les recettes d'investissement proposées au vote s'élèvent à 3,085M€. En opérations d'ordre, le montant est de 5,802M€.

Elles sont constituées des ressources suivantes :

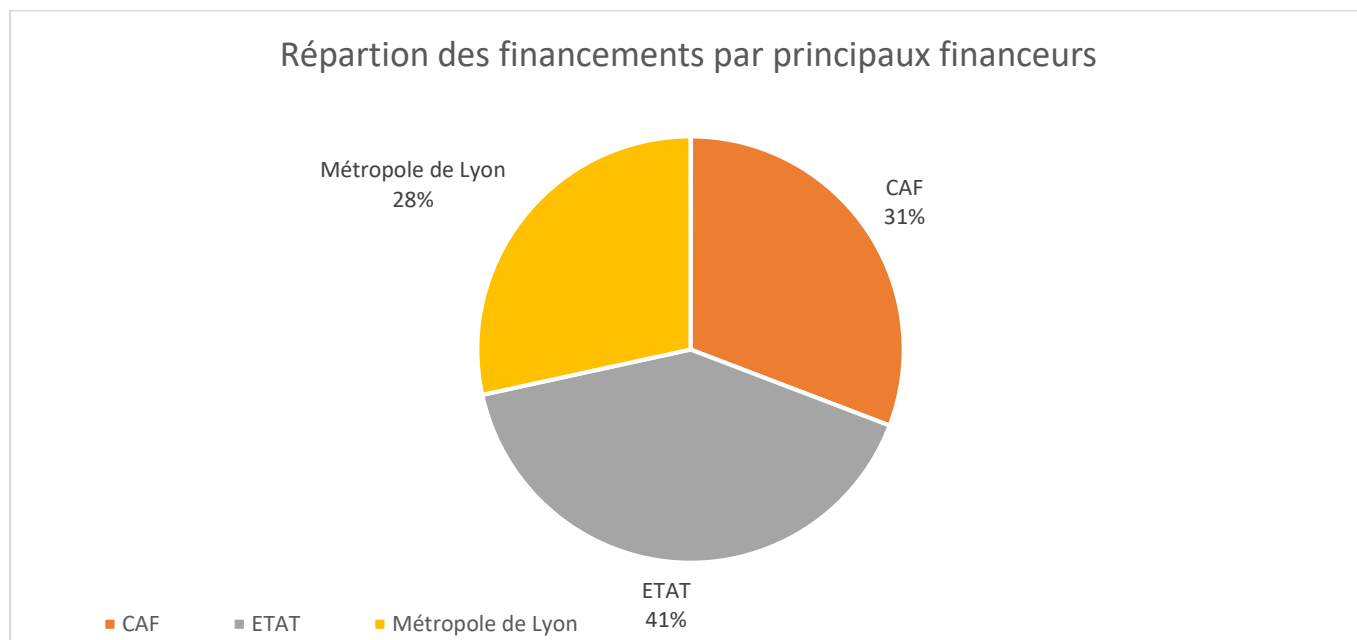
a. Les subventions d'investissement reçues (chap 13)

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire, la commune a inscrit les recettes, dont les subventions ont été notifiées ou sont certaines dans un souci de prudence, pour un montant de 1,951M€.

Les principales subventions d'investissement concernent les projets suivants :

- La nouvelle crèche La Ruche enchantée pour un montant de presque 704k€
- La Maison du Vélo pour un montant de 200 k€
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain pour un montant de 190k€
- La médiathèque pour un montant de 109k€.

La commune va percevoir également des financements pour la vidéosurveillance, l'école Wallon, la rénovation du gymnase Anquetil, la rénovation des toitures des écoles, l'aménagement de l'aire de loisirs et du terrain multisports dans le quartier des Vernes etc.



De manière globale, la commune percevra de la part de ses principaux financeurs les sommes suivantes :

- Etat :
 - 524k€ au titre de la DPV
 - 103k€ au titre de la DSIL
 - 77k€ au titre de la dotation générale de décentralisation
 - 75k€ au titre du Fonds verts
 - 15k€ au titre de la DRAC
- CAF : 600k€
- Métropole de Lyon :
 - 297k€ au titre de l'aide à l'investissement
 - 256k€ dans le cadre du pacte métropolitain
- Région : 7525€ pour l'équipement de la police municipale

La recherche de financements extérieurs est primordiale pour financer les investissements de la commune.

b. Les dotations, fonds divers et réserves (chap 10)

Le chapitre 10 comprend les recettes d'investissement suivantes :

- Le fonds de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement ;
- Les excédents de fonctionnement capitalisés.

1. Le fond de compensation de la TVA et la taxe d'aménagement

Le fonds de compensation pour la TVA est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'État aux collectivités territoriales en matière d'investissement. Il est versé en fonction des investissements réalisés lors de l'exercice précédent (N-1).

Pour l'année 2026, il est estimé une recette de 1,12M€.

Concernant la taxe d'aménagement reversée par la Métropole de Lyon, elle est estimée à 25 000€, soit le même montant que ce qui a été perçu en 2025.

2. L'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)

Le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » est crédité de la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui peut être affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement.

Pour 2026, l'excédent de fonctionnement ne sera connu qu'au moment de l'adoption du compte administratif 2025. Le budget supplémentaire reprendra le résultat. Il n'est donc pas prévu d'excédent de fonctionnement capitalisé au budget primitif 2026.

c. Le produit des cessions (chap 024)

Dans le rapport d'orientation budgétaire, il avait été évoqué la cession d'un bien immobilier situé 16 rue Charles Simon au prix de 482 000 euros. Au regard des conditions suspensives envisagées dans l'acte notarié (délivrance du permis de construire notamment), il est possible que la recette ne soit pas perçue en 2026. Aussi, par prudence, il est fait le choix de ne pas inscrire la recette. Selon l'avancée du dossier, la recette pourra être prévue dans le cadre du budget supplémentaire.

d. Les opérations pour compte de tiers (chap 45)

Ce compte retrace les dépenses et les recettes de fonctionnement ou d'investissement susceptibles d'être prises en charge par la commune pour le compte d'un tiers (ex : procédure pour exécution d'office aux frais et risques). Sachant que la dépense ne doit pas peser sur le budget de la commune, il est nécessaire d'inscrire le même montant en recette et en dépense. Il est proposé d'inscrire des crédits au chapitre 45 pour 5 000€.

e. L'emprunt et dettes assimilées (chap 16)

Le montant total du chapitre est estimé à 4 000€. Il concerne les dépôts et cautionnements reçus.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour l'année 2026.

f. Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 021, 040, 041 et 001)

Comme précisé précédemment, le virement de la section de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement (chap 021). Il s'élève à 1,381M€.

Le chapitre 040 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section. Il s'agit notamment des dotations aux amortissements et des charges à répartir afin de prévoir le remplacement du matériel amorti. Les crédits d'amortissements sont prévus à hauteur de 1,62M€.

Le chapitre 041 regroupe l'ensemble des opérations d'ordre patrimoniales à l'intérieur de la section d'investissement. Ces opérations d'ordre sont toujours égales en recettes et en dépenses. Il est prévu des crédits pour 2026 à hauteur de 2,8M€.

Le report d'excédent (recettes) ou de déficit (dépenses) est codifié à la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ». Cette ligne n'est pas votée et ne constitue pas un chapitre budgétaire. Le résultat d'investissement n'est à ce jour pas connu et le sera au moment du vote du compte administratif 2025. Il sera prévu lors du vote du budget supplémentaire.

B. Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous synthétise les dépenses prévisionnelles des différents chapitres de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE		BP 2025 cumulé (BP+DM)	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	479 951,28 €	496 680,00 €
204	Subventions d'équipement versées	74 863,00 €	27 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 971 447,00 €	2 305 133,01 €
23	Immobilisations en cours	1 886 492,00 €	776 642,59 €
	Opérations d'équipement	6 312 440,34 €	2 335 498,97 €
Total des dépenses d'équipement		11 725 193,62 €	5 941 454,57 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	
16	Emprunts et dettes assimilés	4 000,00 €	24 000,00 €
26	Titre de participations	- €	2 680,00 €
27	Autres immobilisations financières		
020	Dépenses imprévues		
Total des dépenses financières		4 000,00 €	26 680,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	5 000,00 €	5 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		11 734 193,62 €	5 973 134,57 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €	114 595,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00 €	2 800 000,00 €
Total des dépenses d'ordre		1 130 000,00 €	2 914 595,00 €
Total des dépenses d'investissement		12 864 193,62 €	8 887 729,57 €
Restes à réaliser en dépenses		1 463 249,79 €	- €
TOTAL CUMULE		14 327 443,41 €	8 887 729,57 €

En opérations réelles, les dépenses d'investissement proposées au vote s'élèvent à 5,973M€. En opérations d'ordre, le montant est de 2,914M€.

En 2026, la commune poursuit ses grands projets d'investissements et va réaliser des opérations de maintenance lourde et de gros entretien sur des sites problématiques tout en concentrant des crédits pour les investissements récurrents.

a. La poursuite des grands projets

Depuis le début du mandat, la commune a engagé des grands projets structurants pour le territoire qui se poursuivent et se terminent en 2026. Ces grands projets ont été gérés sous forme d'AP/CP. Il s'agit de :

➤ L'AP/CP du centre commercial des Vernes s'établit à 5 500 000 € TTC

La dépense prévisionnelle pour l'année 2026 est estimée à 1 265 530,25 € TTC. La livraison finale du projet est prévue dans le courant du 2e trimestre 2026, pour les équipements publics (crèche, centre de loisirs, mairie annexe et Maison de la Métropole), l'ensemble des cellules commerciales ayant déjà été livrées.

➤ **L'AP/CP relative à la restructuration de l'école Henri Wallon s'établit à 2 390 000 € TTC**

La dépense prévisionnelle pour l'année 2026 est estimée à 326 532,59 € TTC. Le projet a été livré à la rentrée de septembre 2025. L'ensemble des dépenses n'a pas encore été soldé car les réserves constatées lors de la réception des travaux n'ont pas encore été intégralement levées.

➤ **L'AP/CP relative à la construction de la nouvelle crèche La ruche enchantée s'établit à 3 300 000 € TTC.**

La dépense prévisionnelle pour l'année 2026 est estimée à 116 436,13 € TTC. Le projet a été livré mi 2025 et l'équipement accueille des enfants depuis début octobre 2025 mais l'ensemble des dépenses n'est pas encore soldé.

➤ **L'AP/CP relative à l'espace associatif de Bans /maison du vélo s'établit à 700 000 € TTC.**

La dépense est estimée pour l'année 2026 à 585 000€. La phase d'appel d'offres et de négociation ayant été plus longue qu'initialement prévu, le chantier n'a pu démarrer de manière effective qu'en novembre 2025, de sorte que les crédits de paiement prévus pour l'exercice 2025 n'ont été que peu mobilisés. L'objectif de ce projet est de rénover une partie d'un bâtiment annexe de la salle Georges Brassens pour accueillir plusieurs associations, et en particulier celles relatives à la pratique du vélo, avec le vélo club givordin et les Maillons du Rhône

➤ **L'AP/CP relative aux travaux de rénovation des vitraux de l'église Saint Nicolas s'établit à 443 000 € TTC**

La dépense est estimée pour l'année 2026 à 42 000€ afin de procéder à la restauration de la baie n°14 qui était prévue en 2025, ainsi que la dépose en urgence de la baie n°3 dont l'état nécessite le retrait.

L'AP/CP va être prolongée sur les exercices 2027 et 2028 dans la mesure où une mission plus globale de diagnostic historique et patrimonial de l'édifice a été lancée. En effet, au-delà de la rénovation des vitraux, il est nécessaire de résoudre les nombreux désordres et infiltrations sur le bâtiment d'autant plus que l'édifice est classé à l'inventaire des Monuments Historiques depuis janvier 2025. Il va être nécessaire d'articuler la restauration des vitraux avec cette mission plus globale d'expertise du bâtiment d'où une prolongation du projet.

L'ensemble des opérations sur AP/CP est chiffré pour 2026 à 2,335M€.

Par ailleurs, la commune poursuit sa politique de sécurisation avec le déploiement de la vidéoprotection sur d'autres secteurs de la commune qui ne sont pas encore couverts (secteur Vernes : place Charles de Gaulle, carrefour Youri Gagarine/Romain Rolland, chaufferie urbaine et carrefour gare routière, secteur place Carnot, secteur abords centre nautique : sortie autoroute et place du Bassin) pour un montant de presque 285 000€ en 2026, dont 19 680€ d'études (chap 20), et 265 000€ de travaux (chap 21).

b. Les dépenses récurrentes d'investissement

Des enveloppes sont maintenues pour la poursuite des investissements récurrents concernant des études, l'acquisition de matériel et de mobilier, de matériel informatique et d'outils numériques, de travaux divers sur les bâtiments et la voirie, l'objectif étant de moderniser la collectivité, de maintenir des conditions d'accueil du public et un service public de qualité tout en maintenant des conditions de travail optimales pour les agents municipaux.

L'ensemble de ces dépenses est évalué à 238 000€.

Un budget de 50 000€ est maintenu pour le budget participatif.

c. Des dépenses pour résorber la dette patrimoniale

Le coût global des dépenses qui sont projetées en 2026 afin de résorber la dette patrimoniale peut être chiffré à 1,46M€. Pour citer les dépenses les plus importantes, il est envisagé les interventions suivantes :

➤ Des investissements importants vont être entrepris en 2026 sur les établissements scolaires pour un montant global de près de 530 000€.

Il est ainsi question plus particulièrement de procéder à la réalisation des sur-toitures sur les bâtiments modulaires situés dans les écoles Paul Langevin (réfectoire et classes) et Gabriel Péri (réfectoire) afin de résoudre durablement les problèmes d'infiltration d'eau auxquels sont confrontés ces bâtiments depuis plusieurs années et divers travaux sur l'ensemble des écoles et de leurs cours (volets, remplacement de toilettes à la turque). Une intervention particulière est programmée sur le site de l'école maternelle Joliot Curie, lequel nécessite une mise aux normes dont le coût est estimé à 35 000 € pour basculer ce site en 4e catégorie du point de vue de son classement ERP.

➤ Quatre ascenseurs sur la vingtaine que compte le parc, situés dans les bâtiments communaux ne sont pas conformes et sont très vieillissants. Il est indispensable de procéder à leur remise aux normes. Le chiffrage de cette intervention est estimé à 270 000€ hors frais d'études. En 2026, il est prévu d'intervenir sur deux d'entre eux pour un montant de 154 120€ (études incluses).

➤ Par ailleurs, malgré de premières réparations de fuite sur le réseau de chauffage de l'école Jean Jaurès enterré dans la cour (à raison d'un quart du linéaire total environ) des fuites sur ce réseau persistent, occasionnant des difficultés pour chauffer convenablement une partie des bâtiments, et une surconsommation d'eau. Ainsi, il est envisagé de procéder à la réfection intégrale de ce réseau (hors le linéaire d'environ 60 mètres déjà réparé) pour un montant de 101 000€.

➤ Une enveloppe de 100 000€ est prévue pour les véhicules communaux qui sont vieillissants et qui doivent être remplacés.

➤ Des crédits seront également envisagés pour l'entretien du patrimoine communal : changement de menuiseries, de volets roulants, mises aux normes ponctuelles (installation de désenfumage, réfection d'armoire électrique,...), travaux d'entretien des équipements sportifs et culturels (notamment réfection de la toiture du bâtiment de la salle Brassens accueillant les groupes de musique amateurs au rez-de-chaussée et la salle de danse à l'étage) pour un coût d'environ 100 000€. Ces dépenses viennent s'ajouter aux crédits prévus pour l'entretien courants des bâtiments cités ci-dessus.

➤ Plus spécifiquement, il est prévu des crédits à hauteur de 21 000€ concernant les installations de chauffage dans le cadre du volet P3 du contrat d'exploitation global des installations de chauffage ventilation climatisation de la ville signé en 2025. Ce volet correspond à la part dite du « Gros Entretien Renouvellement (GER) » pour assurer le bon fonctionnement des installations (pompes de circulations hydrauliques, organes de régulation, brûleurs,...). Ce volume financier est prévu annuellement dans le cadre du contrat, sachant que la part qui ne serait pas consommée en fin de contrat est restituée à la collectivité. A l'inverse si les besoins de GER excède ce montant contractuel, l'exploitant en assume la charge financière.

d. Les autres projets d'investissement pour 2026

➤ Des interventions sur l'espace public seront également envisagées : réfection de sols amortissants d'aires de jeux, des jeux supplémentaires sur l'aire de jeux de Jean Jaurès, réfections de clôtures et grillages divers, aménagement des columbariums et cavurnes, reprises de concessions, amélioration de la signalétique de la médiathèque et de la maison des usagers, design actif, réalisation d'aménagements au bassin de joutes en perspective de l'accueil des finales du championnat de France en août 2026, plantations d'arbres, travaux d'aménagement des jardins du soleil etc. Le coût est estimé à 184 700€.

➤ La modernisation des outils numériques se poursuit avec notamment sa politique de renouvellement des tableaux numériques interactifs des écoles par des écrans numériques interactifs, enclenchée en 2025 pour un montant estimé de 94 300€.

➤ Des études seront proposées pour alimenter la réflexion autour de la confluence Rhône/Gier en accompagnement des projets du Projet Partenarial d'Aménagement signé entre la ville, la Métropole de Lyon et l'Etat (dynamisation de la confluence, du parc Normandie Niemen, des équipements fluviaux, ouverture du centre ville,...). Le coût est estimé à 80 000€.

➤ L'acquisition de matériel divers est prévue afin d'assurer un service public de qualité en matière sportive, culturelle (conservatoire, médiathèque), pour les écoles, la petite enfance, la sécurité (ex : défibrillateurs, barrières TITAN), pour l'entretien des équipements et espaces publics, pour la vie associative (acquisition de barnum, tables etc.) pour un montant estimé à plus de 203 000€.

➤ Les années précédentes ont été marquées par un fort volontarisme de la collectivité en matière d'investissement en faveur des économies d'énergie (raccordements massifs au réseau de chaleur urbain, très large diminution des fuites historiques de la piscine municipale, développement de panneaux photovoltaïques, changement de nombreux organes hydrauliques et de régulation, déploiement d'une trentaine d'installations de gestion technique centralisée, changements de menuiseries,...). En 2026 il sera envisagé de poursuivre ces efforts, notamment au travers de changements ponctuels de menuiseries pour améliorer l'isolation des bâtiments, mais aussi en poursuivant sa réflexion autour des panneaux photovoltaïques et sa démarche d'optimisation du chauffage.

➤ De plus, la commune a mené un important travail de mise à jour de son Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) en 2025 (travail qui n'avait pas été mené depuis 2012). A ce titre, un budget d'environ 30 000 € est prévu pour apporter des actions correctrices sur les problématiques qui ont pu être soulevées dans le cadre de la mise à jour du document, et notamment l'achat de groupes électrogènes dans le cadre, à l'avenir, d'une activation éventuelle du PCS et de besoins de solutions temporaires de fourniture d'électricité en cas de coupure, des Équipements de Protection Individuelle, des moyens d'intervention en hauteur (marchepieds,...) etc.

➤ La commune devrait procéder à l'acquisition des locaux situés au 15 rue Salengro à Givors (rez-de-chaussée commercial, dans la poursuite du travail de redynamisation commerciale de cet axe) et au local appartenant au CE FAMER pour un montant total de 66 500€.

Par ailleurs, la commune rembourse à partir de 2026 l'avance remboursable versée par le SIGERLY dans le cadre du dispositif BATI + à hauteur de 20 000€. Cette somme est imputée sur le chapitre 16.

En outre, la commune poursuit sa politique en matière de soutien à la rénovation énergétique des copropriétés privées, ainsi que l'aide aux commerces et TPE, et projette à ce titre 27 500 € de crédits au budget primitif (chap 204).

Enfin, 2 680€ sont également prévus au chapitre 26 afin que la commune puisse acquérir les actions auprès de la Société Publique Locale Le Service Funéraire conformément à sa délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2025.



Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 Givors

☎ 04 72 49 18 18

🖱 www.givors.fr

📱 📺 📺 📺 VilledeGivors